



Compte rendu du Conseil d'Administration du 1er juin 2024 Site fédéral & Visioconférence

Membres présents au Siège Fédéral

Bureau Directeur de la FFSc :

- Jean-Marc DELCOURT, 1er Vice-Président
- Pascal ASTRESSES, 2ème Vice-Président
- Jean-Jacques CAPDEVILLE, Secrétaire Général
- Manuella GRIMAL, Responsable des relations avec les partenaires et les sponsors
- Quentin MALLEGOL, Président de la Direction Nationale Jeunes et Scolaires

Représentants des comités :

- Alsace : Chantal DARDENNE, Présidente
- Champagne : Véronique MOJARD, Présidente
- Dauphiné-Savoie : Sylvie GUILLEMARD, Présidente
- Franche-Comté : Anne ALBINI, Présidente
- Poitou-Charentes : Wilfrid GAUTHIER, Président
- Normandie : Yves GASNIER, Président
- Paris-Île-de-France-Ouest : Jean-Philippe MAIGNEL, Président
- Val de Loire : Manuella GRIMAL, Présidente
- Sud-Est Francilien : Yann MELNOTTE
- Limousin-Périgord : Marc DEMOURES, représentant le comité

Autres personnes présentes :

- Jean-François HIMBER : Président de la Direction Nationale du Scrabble Classique

Membres présents en visioconférence

Bureau directeur de la FFSc :

- Christian COUVREUR, Président
- Thierry HAUW, Trésorier

Personnel de la FFSc :

- Séverine GRUCHOT, Directrice

Représentants des Comités :

- Pays d'Oc : Serge DELHOM, Président
- Bourgogne : Marie-Thérèse FERREIRA, Présidente
- Pays de la Loire : Ignace BUTY, Président
- Flandres : Eric MAES, Représentant
- Languedoc-Roussillon : Gérard HUSS, Président,
- Lorraine : Jean-François HIMBER, Représentant
- Lyonnais : Elisabeth CARREZ, Présidente
- Côte d'Azur : Patrick MERIAUX, Président,

- Provence : Annie GRUCHOT, Présidente
- Outre-mer : Pas de représentant
- Aquitaine : Jacques LACHKAR, Représentant
- Auvergne : Catherine HANIEZ, Présidente
- Var-Esterel : Brigitte HOURTAL, Présidente

Présentation de l'ordre du jour

Christian COUVREUR, Président de la FFSc, détaille les points prévus à l'ordre du jour.

Accueil par Christian COUVREUR, Président de la FFSc

1 - Présentation des chiffres clés d'évolution de l'activité

Christian remercie l'ensemble des acteurs - présidents et responsables de comités, de ligues et de clubs – pour leurs efforts qui ont permis au 29 mai d'être arrivé à 14.149 licenciés, sachant qu'il y a eu quelques licences prises à Vichy.

Il rappelle que pour les nouveaux licenciés, la licence découverte est à 20 euros avec une validité jusqu'à la fin de la saison prochaine et que selon les évolutions de licences validées au CA de janvier la licence découverte passera à 25 euros au 1^{er} septembre. La marge de progression est perfectible et un point est fait sur la liste des clubs qui ont toujours moins de 5 licenciés à date. Peu de progression depuis la dernière fois, seul un club, en Dauphiné-Savoie est rentré dans le rang mais pour les autres pas d'évolution.

Anne Albini : Comment se fait-il qu'il y ait des clubs à 0 licences ?

Il y en a au moins un dans le tableau en comité Sud-Francilien. Le club V25 a été créé dans le cadre d'un partenariat mis en place au sein de la résidence Domitys. Jean-François Himber en parlera tout à l'heure car on va organiser l'Open de France classique dans leurs locaux. Des animations y ont été réalisées et nous espérons que cela aboutira à la prise de licences d'ici septembre.

Il y a aussi des clubs qui se créent et qui restent à 0 au début, parce qu'ils sont créés par quelqu'un qui est déjà licencié dans un autre club. Par exemple, le T30, c'est Odile Pignet qui est déjà licenciée et donc il faut attendre les nouveaux licenciés d'ici la rentrée.

Anne Albini : Est-ce qu'on pourrait avoir une règle qui stipule que c'est possible d'avoir 0 licencié, dans certaines situations. Que ce soit écrit ?

Le minimum de 5 est gravé dans le marbre, et il ne s'agit pas de revenir dessus, il y a des explications conjoncturelles qui peuvent expliquer un cas particulier local. Il est de notre responsabilité au niveau de chaque comité de faire passer le message le plus clair possible, rappeler qu'il y a des règles fédérales qui ont été fixées, et qu'on entend bien qu'elles soient respectées.

Des joueurs sont présidents de plusieurs clubs, et donc ne peuvent pas être licenciés dans tous les clubs dont ils sont présidents. Certains présidents de clubs sont licenciés dans un autre comité, ce qui n'est pas interdit par le règlement. Donc effectivement un président de club qui anime plusieurs clubs ne va pas être licencié dans chacun d'entre eux.

Animer et présider, il y a une différence, mais il y a des gens qui sont présidents de plusieurs clubs et c'est une réalité.

Éric Maes : Alors pourquoi créer des clubs ?

Parce que c'est une localisation géographique différente et que ça amène des personnes supplémentaires. Et que les personnes qui peuvent présider et animer, on le voit bien sur le terrain, ce sont parfois les mêmes personnes, le temps qu'ils forment de nouvelles personnes à la gestion, à l'arbitrage. Tout est question d'organisation en local pour faire évoluer les choses.

Globalement, l'objectif est celui des 15.000 licenciés. Il ne sera pas atteint cette année, mais des propositions vous seront faites cet après-midi, des actions, notamment en matière de communication pour Classijeu, avec notre partenaire Médiapost.

2 - Point sur les Appels à Candidatures

2.1 - Alimentation des rubriques du site Grand Public

Nous avons reçu à date pour l'alimentation des rubriques du Site Grand Public 2 candidatures. Il serait bon qu'au niveau des comités, les rédacteurs de la rubrique Hexagonal de l'actuel « Scrabblorama » se signalent pour qu'on puisse alimenter le site avec eux. Il y a également la rubrique Jeux, nous avons des personnes, comme Franck Maniquant, Thierry Chincholle ou Dominique Le Fur et d'autres, qui peuvent se signaler pour fournir de la matière.

On donnera la main aux contributeurs avec accès restreint sur le site pour déposer des fichiers, qui seront validés et mis en ligne par les webmestres, Jean-Jacques, ou Florient comme représentant des salariés.

Plus on aura de matière, mieux ce sera pour l'évolution du site Grand Public.

2.2 - Commission « Géographie des Comités »

Sauf erreur ou omission, sept candidatures ont été reçues à date pour intégrer cette commission.

Les candidatures de Franck Lafontaine, Jérôme Pascal et une personne du Comité Dauphiné-Savoie à venir, sont annoncées.

Ils seront les bienvenus. Pour la bonne information de tous, on a indiqué en deadline le 15 juin pour candidater. L'idée est de réfléchir posément à cette possible évolution de la Géographie des Comités. Le souhait est d'organiser une première visio entre le 15 et le 30 juillet. Ça sera l'occasion de croiser nos regards, que chacun puisse

s'exprimer par rapport à ses attentes et que l'on définisse des objectifs, une feuille de route et un calendrier, pour en rendre compte au CA suivant.

Véronique Mojard : Je crois que tu avais demandé des lettres motivées avec les candidatures, donc j'imagine qu'il y a des motivations derrière ces candidatures.

Ce n'est pas le cas de tous, mais certains ont expliqué en candidatant leur motivation à intégrer cette commission. D'autres fédérations l'ont fait avant nous. Je prends (Pascal) souvent l'exemple de la Fédération des Echecs, qui a adapté sa géographie en créant ce qu'ils appellent des ligues, qui correspondent aux 13 régions administratives. Si demain, on décide collectivement de se rapprocher de ce schéma-là, nous ne sommes pas obligés de le faire de manière uniforme et immédiate pour toutes les régions administratives. On peut aussi décider de mettre cela en place à titre expérimental. Pour synthétiser mon propos, je suis ouvert à toutes les hypothèses.

3 - Partenariat avec Colosse Aux Pieds d'Argile

Comme vous le savez, le premier gros sujet qu'on leur a confié c'est le dossier correspondant à Aurélien Delaruelle, sur lequel nous avons communiqué. Vous êtes au courant du sujet puisqu'on a présenté les décisions conservatoires prises en janvier dernier. Certaines évolutions ont eu lieu depuis, notamment au niveau de la Brigade des Mineurs de Rouen qui poursuit l'enquête. À Vichy, des journalistes nous ont appelés. Nous avons répondu de manière factuelle à l'ensemble des journalistes sur ce qui s'était passé, l'état de la procédure et ce que l'on pouvait en dire. C'est ce qui a été publié d'ailleurs de manière « normale » et factuelle dans l'ensemble des articles. Vous connaissez la décision malheureuse qu'Aurélien a prise en se suicidant le 18 mai. Pour donner suite à cet événement nous avons été amenés à faire une communication officielle et factuelle, relayée sur le site de la fédération après validation par les juristes notamment de CAPA, mais pas seulement, pour que l'on ait une communication officielle et validée sur ce point-là, notamment au niveau Ministériel. Par ailleurs, la famille d'Aurélien a pris un avocat. Nous avons présenté nos actions telles qu'on devait les faire, telles qu'on devait les garder « secrètes » par rapport aux enquêtes en cours. Par rapport à ce point-là, depuis le suicide d'Aurélien, pour votre information, 2 personnes complémentaires se sont déclarées et se sont manifestées pour témoigner auprès de la Brigade des Mineurs de Rouen. Et cette semaine, une ancienne collègue d'Aurélien dans l'école dans laquelle il enseignait, a demandé à être auditionnée par le Brigadier en charge de l'enquête en tant que témoin contre Aurélien.

Un nouveau brigadier a repris l'enquête suite au suicide d'Aurélien et l'organisation de l'enquête a été changée. Officiellement le procureur n'a pas pris de décision, mais officieusement a décidé de poursuivre l'enquête pour prendre en compte tous les témoignages et rendre un jugement sur le sujet.

D'autres faits sont en train de ressortir et induisent de nouveaux témoignages auprès de CAPA concernant d'autres personnes potentiellement impliquées dans notre microcosme. Indépendamment des rôles et des responsabilités des uns et des autres, nous prenons en

considération toutes les alertes et tous les témoignages et nous les transmettons à CAPA (avocats, juristes, psychologues etc.) qui sont organisés pour gérer ce type de sujets.

Nous avons eu une réunion avec CAPA pour définir un plan d'actions pour la suite des opérations, notamment pour renouveler notre convention de partenariat.

Jusqu'à l'accompagnement aux victimes de la part de CAPA était totalement gratuit, mais bien entendu ils ne peuvent plus assumer seuls ce genre de choses étant donné le nombre de cas qu'ils ont à traiter. Sur les 33 personnes salariées, ils ont 4 personnes spécialement dédiées à l'accompagnement aux victimes.

Nous sommes en train de travailler avec eux sur la mise en place d'un plan fédéral de prévention pour la prochaine saison.

Nous réfléchissons également à la mise en place d'actions au bénéfice de CAPA, qui pourraient se concrétiser par exemple dans le cadre de la semaine de solidarité.

Anne Albini : Je voudrais remercier le bureau pour cette action, parce que je pense à tous ceux qui sont concernés depuis des années, et vivent des traumatismes assez importants. Et je tiens à vous remercier d'avoir mis en place cette action et d'aller jusqu'au bout.

Nous ne lâcherons rien. Pour donner suite à ce qui s'est passé récemment, CAPA a mis en place des cellules d'aide, des personnes à disposition pour répondre aux questions. Ils n'ont pas eu que des victimes qui les ont contactés pour être accompagnés de manière psychologique, mais ils ont aussi eu des questions, auxquelles ils ont répondu volontiers. Des personnes qui s'étonnaient et qui voulaient savoir la réalité. Si le besoin de faire des sessions particulières se fait sentir, CAPA le fera. Merci pour ces remerciements Anne, nous agissons avec conviction et nous sommes tous motivés sur ce type de sujet pour que tous les éléments nécessaires soient pris en compte.

En complément, Christian fait allusion aux échanges que nous avons eus cette semaine avec Simon Latournerie de CAPA. Il nous a proposé une nouvelle convention, et un forfait annuel de 250 euros pour l'accompagnement aux victimes, qui est calculé en fonction du nombre de licenciés. Pour être tout à fait transparents avec vous, nous aurons 250 euros à payer tant que nous n'aurons pas atteint le cap des 50.000 licenciés.

Il y a deux mots qui sont marquants sur ce sujet : le premier, c'est l'omerta, la loi du silence. Il est essentiel que la parole se libère, et elle se libère de plus en plus, donc c'est une très bonne chose, réjouissons-nous de cet état d'esprit. Le deuxième mot fort que nous voudrions citer, c'est l'inaction qui est intolérable. Une de nos priorités est d'agir sur ce type de sujet au sein du BD, dès le début de nos actions. Nous ne sommes pas des spécialistes, et il est important que l'on sollicite le concours d'associations spécialisées qui ont une expertise sur ces sujets-là. Donc un grand merci à CAPA.

Nous travaillerons à nouveau avec eux à l'avenir, en matière de sensibilisation et de formation. Différents publics seront ciblés, les personnes qui sont au contact des jeunes, notamment les délégués scolaires, mais aussi les membres du CA. Une formation particulière sera prévue pour les gens qui seront élus au sein du CNEDD.

Des choses bougent du côté de l'Assemblée Nationale, notamment une proposition de loi que Brigitte Hourtal a détectée, pour étendre le contrôle d'honorabilité au sein de l'ensemble des associations et pas seulement des associations sportives et assimilées pour

lesquelles c'était obligatoire jusqu'à présent. Les choses vont évoluer de manière législative et nous devons les prendre en compte.

4 - Travaux de la Commission Informatique

Nous allons zoomer sur les actions clés pour lesquelles des choses ont été faites ou sont à venir.

Duplitolop 9 : au-delà des bugs, un gros travail est effectué par Patrice notamment mais pas seulement, sur l'affichage multi-écrans depuis le poste de tireur de la partie, comme vous avez pu le voir à Vichy. Ce qui a été programmé a aussi pour objectif d'être disponible à terme pour des tournois multisites, partout en France ou ailleurs.

Classijeu : correction de bugs, nous allons par ailleurs faire une communication dédiée avec Médiapost, en trois phases de communication et de publicité auprès du grand public, sur les téléphones et tablettes à partir du mois prochain.

Pour la finale interclubs classique et pour Montauban, des évolutions sur le mode Commentateur sont prévues pour avoir les meilleures fonctionnalités en direct pour ceux qui commentent et diffusent certains matchs importants, ainsi que le développement de la retransmission des interclubs classique.

Autres choses importantes, liées à Duplijeu, nous remercions grandement au passage Colas pour ce qu'il développe pour Classijeu et Duplijeu.

Vous l'avez vu, on peut désormais jouer les parties du jour sur les différents supports que vous utilisez au quotidien. Nous sommes en train de mettre en place une nouvelle fonctionnalité au sein du mode Entraînement, qui va s'appeler DupliTournoi, et qui va permettre de jouer comme en condition de tournoi normal, avec une voix de synthèse qui annonce les tirages et qui annonce les tops.

D'ici la rentrée vous aurez la possibilité de tester ce mode.

Nous réfléchissons aussi à des implémentations futures que l'on pourra faire avec ce mode de jeu : des premiers tournois sur internet...

Eric Maes : Concernant les retransmissions en direct, est-ce qu'il est prévu une retransmission en direct qui soit correcte ?

Oui. Nous travaillons sur le sujet et préparons tout cela pour que tout soit opérationnel d'ici Calais et Montauban. Pour les autres sujets, il y a les évolutions permanentes du site grand public, évolutions techniques, implémentations de jeux et de vidéos etc. Pascal Graffion et Alain Mareschal nous aident beaucoup ainsi que Florient.

Concernant le SGP, Florient a beaucoup d'idées et c'est intéressant de pouvoir travailler avec lui. Il reçoit aussi beaucoup de compliments pour la tenue de la hotline. Il a aussi publié des documents pour trouver des réponses aux interrogations les plus courantes sans avoir à appeler la hotline, pour qu'il puisse se concentrer sur des sujets à valeur ajoutée pour les gens qui appellent.

On poursuit en parallèle sur un certain nombre d'automatisations pour que les informaticiens puissent se concentrer sur des sujets à valeur ajoutée. Nous avons aussi l'objectif de finaliser « Dupligest » d'ici la rentrée pour nous passer définitivement de Sigles. Premiers tests prévus en grandeur nature à Gréoux.

Brigitte Hourtal : Est-il possible de réactiver une ancienne fonctionnalité, de connaître les caractéristiques du tournoi dans la retransmission en direct ?

Cela été demandé et fait partie des objectifs d'ici Montauban.

Véronique Mojard : Est-ce que je suis la seule à regretter la disparition du livre d'or ? Y avait-il des abus ? Mais avec un modérateur, est-ce qu'il y aurait un moyen ? Je trouve que c'est quand même frustrant, quand il y a un joueur qui a bien joué de pas pouvoir le féliciter et de poster un message.

Maintenant on a toute la latitude de féliciter les gens par SMS, Le livre d'or, en effet, avait de plus en plus de contenus inappropriés. On ne peut pas payer des modérateurs à gérer ça, donc nous avons décidé de le supprimer et très peu de gens demandent à le réactiver. Les inconvénients sont plus nombreux que les avantages, beaucoup de débordements dans certains messages ont été constatés sur des compétitions fédérales. Des tireurs de partie se sont fait insulter, et ne voulaient plus tirer de partie. On peut se protéger de cela et rien n'empêche de féliciter un joueur par une autre voie que le Livre d'Or.

Sylvie : Moi je regrette ce livre d'or et je trouve ça dommage de priver tout le monde pour quelques mauvais coucheurs et je veux dire à Véronique que ce n'est pas la seule à la regretter, même si c'est la décision qui a été prise. L'autre sujet dont je voulais parler, c'était la mise à disposition de Florient de documents pour les licenciés et les présidents de clubs, mais je ne suis pas au courant.

Nous allons faire une communication supplémentaire, parce que tout le monde ne sait pas où les documents produits sont publiés sur le site.

Jacques Lachkar : Deux choses, la première c'est de féliciter tous ceux qui travaillent sur le SGP. Ça faisait des années qu'on attendait un SGP, celui-ci est vraiment bien donc merci pour ça. Et la deuxième demande, ça concerne les parties en ligne. À part à certains moments de l'année, pas de parties le dimanche. Je ne demande qu'il y en ait le dimanche : les parties du samedi pourraient-elle être jouables aussi le dimanche ?

C'est une bonne idée et nous allons voir ce que nous pouvons faire.

Anne Albini : Pour revenir juste avant sur les documents pour les présidents de club, cela veut dire qu'ils doivent les télécharger et les imprimer. Seuls les PDF seront disponibles mais certaines personnes aiment avoir des documents papiers. Notre fédération est aussi là pour soutenir la base.

Anne Albini : Cette option là où on avait le choix, en début de saison, de se positionner sur « on veut tel ou tel document en telle quantité », je trouve que c'était tout à fait honorable. J'ai des clubs qui n'en demandaient pas du tout, d'autres qui en demandaient. Je n'ai jamais constaté qu'il y avait du gâchis, et les gens étaient très raisonnables dans ce qu'ils demandaient. Et pourquoi d'un seul coup arrêter. J'ai l'impression que maintenant c'est tout ou rien mais il n'y a pas de milieu.

Sylvie Guillemard : Pour continuer sur ce point des évolutions, on veut bien évoluer pour ces questions écologiques, ces changements, ces développements informatiques, non-papivores, mais pas une rupture brutale comme ça au détriment du papier. Et à propos des documents, est-ce qu'on a des nouvelles de la Z-Card ?

La mise à jour de la Z-Card est prévue pour la rentrée.

Le sujet de l'impression est un sujet récurrent. De nombreux présidents de comité autour de cette table se souviennent que la Fédé imprimait, en fin de saison, des feuilles de points pour l'ensemble des licenciés, qui étaient envoyées par voie postale à tous. Maintenant ces feuilles sont téléchargeables depuis Ma Fiche. Un autre exemple, il existait il y a quelques années un agenda fédéral papier. Est-ce que demain si on décide de mettre en place un nouvel agenda, la question se posera de l'imprimer pour l'ensemble des licenciés ou pas ? Qu'il soit téléchargeable, c'est indispensable, et pour la question de l'impression nous trouvons qu'il faut trouver un compromis. Dans le cahier des charges du championnat du monde, il est prévu d'éditer chaque jour un journal, cette année il s'appellera Caramels Flingueurs en hommage aux Tontons Flingueurs. Est-ce qu'il faut l'imprimer tous les jours ? Nous avons pris le parti d'imprimer le premier numéro, mais à partir du numéro 2, le journal sera téléchargeable et affiché sur place. On doit trouver des compromis et être dans une démarche de développement durable.

5 - Point sur les prochaines élections FISF

Comme vous le savez la FISF va élire une nouvelle équipe le 15 juillet. Vous n'avez pas encore reçu les candidatures officielles, sachant que les candidats ont jusque mi-juin pour déposer les listes. Nous avons déjà travaillé avec les deux listes pressenties. Une est dirigée par Edouard Huot du Québec et l'autre par Amédée Assomo du Cameroun. Les axes de travail sont à peu près les mêmes pour les deux listes : renflouer les caisses de la Fédération Internationale et soutenir l'ensemble des actions nécessaires, tout en affiliant de nouvelles fédérations francophones. Nous avons travaillé avec la liste d'Amédée Assomo, pour la constitution de son programme.

Anne Albini : Je suis surprise d'entendre que notre fédération travaille avec une liste et pas avec l'autre, je trouve ça surprenant de se positionner en tant que fédération.

Nous avons travaillé sur sa proposition avec Amédée dès novembre 2023. Edouard ne nous a contactés que récemment, une fois sa liste constituée pour nous présenter son programme...

Annie Gruchot : Je voudrais revenir sur le sujet des documents papiers. Je trouve dommage que les nouveaux licenciés ne reçoivent rien de la Fédé, que ce soit aux clubs et aux comités de le faire. Je pense qu'il devrait y avoir une automatisation d'un envoi par exemple de ce la licence permet comme accès aux logiciels, notamment « DupliJeu ». Les nouveaux licenciés n'ont absolument plus rien de la part de la fédé et je trouve ça dommageable.

Sylvie Guillemard : C'est pareil pour les nouveaux clubs ! Il n'y en pas tant que cela et ne coûterait pas si cher en envoi.

Nous sommes favorables à ce contact mais cela devrait-il être en version papier ?

Annie Gruchot : Non pas forcément en format papier. Mais maintenant quasi tout le monde a une adresse électronique, recevoir un petit courriel serait pertinent « Vous êtes nouveau licencié, bienvenue à la Fédé, voici ce à quoi vous pouvez accéder ». Les petits livrets fabriqués par Florient sont très bien faits et pourraient être très utiles pour tout le monde sans farfouiller sur le site de la fédé.

Anne Albini : Ne serait-ce que si on en avait 1 ou 2 par comité. Ça nous permettrait de les prêter à un moment donné, s'il y a une création de club. Une dotation minimaliste qui permet d'avoir une action sur le terrain... C'est moi maintenant qui dois imprimer, imprimer en couleur, je trouve ça un peu dommage.

Le problème est donc financier.

Anne Albini : Ce n'est pas que mon problème. Mais il y a de l'argent, pourquoi il n'est pas utilisé pour au moins les clubs existants, pour les comités existants pour un minimum de choses pour faire un relais sur le terrain ? Pourquoi tout supprimer ?

Marc Demoures : Pour ma part, je trouve que c'est un problème minime. Il y a autre chose à faire et à dire que cet aspect papier aujourd'hui. Dans notre comité, on distribue tous les comptes rendus de réunions, de CA, d'AG à tous les licenciés, sous forme électronique. Je pense qu'aucun comité ne les distribue sous format papier. Il faut arrêter avec ces histoires de papier, il faut vivre avec son temps.

Sylvie Guillemard : Il faut faire la différence entre des comptes-rendus et des documents promotionnels.

Marc Demoures : Mais les documents promotionnels existent. On a eu à Vichy 300 documents promotionnels pour chaque comité. Il y en a eu d'autres diffusés au début de l'année. On les donne aux nouveaux licenciés, on leur explique comment fonctionne un vidéo projecteur, comment fonctionne le site de la fédé, les sites de scrabble, tout le monde est content. Il faut arrêter avec ces histoires de papier. Vous vous inscrivez à la Fédé de Golf, vous n'allez rien recevoir de papier.

Il y a un compromis à trouver pour certains documents sensibles, on en reparlera. Entre le tout ou rien, essayons de trouver le meilleur compromis.

Thierry Hauw : Je voulais dire que j'étais très favorable à la proposition d'Annie. Je suis favorable à une newsletter spéciale nouveaux licenciés, en leur donnant toutes les informations nécessaires dans un courriel de bienvenue.

Séverine Gruchot : Pour l'instant ce n'est pas le cas. Chaque nouveau licencié est responsable de la création de sa fiche personnelle pour accéder aux informations. On va fonctionner différemment, je vais demander aux équipes d'envoyer toutes les informations par courriel automatiquement, courriel de bienvenue, avec numéro de licence, ce à quoi on a accès.

Il est essentiel qu'il y ait un lien direct entre la Fédération et les nouveaux licenciés, et nous n'avons peut-être pas suffisamment insisté pour que ce message de bienvenue soit diffusé, avec toutes les informations utiles.

6 - Retour d'Expérience sur le Festival de Vichy

Globalement à Vichy, il y a eu des essais, entre autres, celui qui arrangeait les arbitres, de ne plus tenir un tableau vidéo en plus d'arbitrer. Un poste dont personne ne voulait car à haut risque.

Nous sommes passés dans une nouvelle configuration, de 1060 à 1260 tables, avec un gros travail sur les plans de chaque salle.

Cela a un peu perturbé l'organisation puisqu'on s'est surtout axés là-dessus. Du retard sur l'organisation, moins bien huilée. Quelques risques dont le plus gros a été que la fiche de frais arbitrage n'était pas prête avant. Nous souhaitons que chaque arbitre puisse connaître ses prises en charge à l'avance. Un projet sur le sujet sera soumis à la commission Arbitrage et Règlement pour discuter d'une nouvelle façon de faire et clarifier la situation.

Nous allons y travailler pour que ce soit prêt pour Aix-les-Bains 2024. Un arbitre ne gagne pas d'argent quand il vient officier une semaine, il s'agit bien de défraiement, et souvent l'arbitre peut en être de sa poche.

On pourra en discuter mais en mettant au clair le budget d'un tournoi. Le public des arbitres est sans doute le public le moins patient d'un festival, au moins pour 15% d'entre eux. Ça aussi c'est une mentalité à faire évoluer.

Sur le plan sportif, on a une augmentation de presque 10% des inscrits, notamment avec le phénomène Open sur l'ensemble des championnats qui a bien fonctionné. De bons retours avec des gens qui sont contents d'avoir pu jouer beaucoup plus sur la semaine. L'autre nouveauté c'étaient les parties originales, qui ont été aussi bien accueillies, c'était une réussite.

On avait un gros départ au moment des VDR, là il était un peu moindre, puisque y a des gens qui sont restés pour les originales en 3 minutes.

On a eu un souci sur les temps de ramassage, on fait forcément un temps de ramassage un peu plus long, pour que toutes les salles soient ramassées correctement et équitablement.

Autre chose, c'est le rapport avec la Mairie de Vichy qui continue à se construire. On a fait jouer le classique dans la Salle des Fêtes ce qui a satisfait l'ensemble des joueurs. Le coup de location de la salle était de 1.800 € à l'origine, mais la Mairie nous en a fait au final cadeau. Là on travaillait directement avec la Mairie et pas avec Vichy Destinations qui est notre partenaire global (sous-traitant de la Mairie) au niveau du Palais des Congrès.

Il y a eu 2.180 joueurs différents pendant ce Festival de Vichy.

Il y a aussi eu une question posée sur le spectacle de drones. On va dire les choses en toute transparence. Un scrabbleur, Jean-François Auboin, a fait cette proposition de spectacle. La première animation a été annulée à cause de la météo, la deuxième a été un flop pour des raisons techniques. Jean-François s'en est excusé publiquement et a pris la décision de ne pas facturer cette prestation.

Un autre élément très important, c'est la restauration le midi. Il y a de vrais problèmes avec les restaurateurs de Vichy. Certains restaurateurs sont désormais fermés la semaine de l'Ascension. L'un d'eux a dit « Ecoutez c'est très simple, le midi on ne sait pas à quelle heure vous arrivez, mais on sait à quelle heure vous partez ! Je suis obligé d'embaucher 4 personnes de plus pour faire le service, mais comment voulez-vous que j'arrive à servir 40 personnes en 40 minutes, c'est impossible, je pense que l'année prochaine je fermerai aussi. » Il y a un vrai problème, la solution serait de démarrer à 9h30, serait-ce possible ?

Anne Albini : Je me permets de rebondir sur la dotation, question posée par Robert Springer notamment. Je repose la question, avant on avait des documents officiels, c'est dans le cahier des charges obligatoire. Et cette année rien. Quand on parle de podium, on parle de 1, 2 et 3 et on a des personnes qui ont été très déçues parce qu'elles n'ont même pas été citées ou prises en photo, alors que ça met en valeur une performance. Je reviendrai aussi sur le grand chelem. J'aimerais bien qu'on réponde, pour quelle raison, lorsque l'on regarde le cahier des charges de la FISF il est bien question de « classement général du tournoi ». Pour quelle raison, ce n'est pas open et championnat de France (CDF). Pourquoi les étrangers ont pu participer au grand chelem mais pas le joueur arrivé 7^{ème} au classement général, alors que pourtant c'est marqué dans le règlement de la FISF. Pourquoi n'y a-t-il pas eu un retour en arrière de notre fédé à se dire que le grand chelem concerne les N-premiers du classement général ? Et si c'était juste le CDF, pourquoi y avait-il les étrangers ?

Sur les récompenses, l'année dernière, de nombreux joueurs, pendant toute la semaine, faisaient des remarques parce qu'on avait des opens sur lesquels on ne récompensait que les 3 premiers, et pas les séries. On a fait évoluer cela. Depuis 2 ans, les remises des prix concernent toutes les séries et les différents paliers. Nous comprenons que les gens veulent être sur le podium à la 2^{ème} ou 3^{ème} place. Nous allons regarder cela pour essayer de récompenser le plus de personnes possibles. Mais beaucoup de personnes ne viennent pas à la remise des prix, et beaucoup de trophées restent. On peut se poser la question, est-ce que ça valait le coup ? Oui, quand on voit l'émotion d'une série 5D quand elle reçoit son trophée.

Yves Gasnier : Est-ce qu'on pourrait avoir un bilan final de tous les trophées qui ont été remis ?

Cela sera fait.

Un effort pour augmenter les dotations a été fait et il est dommage qu'il ne soit pas mis en avant en affichant le programme des dotations une ou deux semaines avant.

Les transformations sur le championnat 1-2-3, ont conduit à la possibilité de faire un Open à côté. La FISF et toutes les personnes concernées étaient au courant. Il y a eu des rumeurs de boycott, mais dans la réalité beaucoup on fait les qualifications régionales. Donc un règlement séparait bien les deux compétitions. Il s'est passé un réel problème. On a eu 15 jours avant une réunion pour prendre une décision, et il a été accepté que les étrangers participent, mais pas les Français de l'open. C'est une décision qui a été validée par la FISF. Une commission élite va s'ouvrir et cela pourra faire partie des sujets à aborder à l'avenir.

7 - Point DNSJS : dernières épreuves et actions à venir

Commençons par un petit bilan de la saison, avec deux événements phares qui ont eu lieu depuis janvier avec les CDF et la finale du concours de Scrabble scolaire. Les CDF ont vraiment été une réussite et les retours ont été positifs et cela fait très plaisir, parce que c'était une organisation seulement DNSJS cette année. Il y a eu une spécificité qui a fait que c'est uniquement la DNSJS qui a géré, à l'exception de Jacques Lachkar et de Fabien Fontas qui ont aidé pour visiter la salle et pour une aide logistique sur place. Les efforts qui ont été faits ont porté leurs fruits, avec une grosse implication des espoirs, qui ont par exemple organisé entièrement le tournoi par paires. C'est une dynamique positive d'impliquer les espoirs, qui jouent un rôle moteur. Quand on est jeune et que l'on voit un jeune champion comme Alexis Allagnat qui s'intéresse à vos résultats et qui s'implique, cela ne peut être que moteur et porteur.

Au-delà, il y a eu la finale du concours de scrabble scolaire en mai pour la dernière fois avant modification du planning. Encore une fois, une belle réussite orchestrée par Marie-Claude Derosne, et encore une fois une présence des espoirs et d'Alexis, qui a donné envie à certains de participer au festival d'Aix-les-Bains. C'est le pont qu'on essaie de mettre en place, on essaie de récupérer le plus possible des enfants du concours au séjour d'Aix, avec la possibilité ouverte aux poussins de participer aux séjours et le fait qu'ils aient une épreuve dédiée où ils peuvent encore jouer des parties avec « vocabulaire enfant ».

Pour les améliorations mises en place cette année, il y a notamment le fait que les parties du jour soient désormais accessibles sur portable, ce qui était très demandé par les délégués scolaires, les parents et les enfants. Les enfants n'ont pas forcément accès à un ordinateur tout le temps, le fait d'avoir les parties sur téléphone leur permet de les jouer, et leur permet également de participer aux visios qui sont organisées par Yoann. On a aussi créé des documents pour donner des bases de jeu aux jeunes, notamment un document qui s'appelle « Comment devenir 4^{ème} série ? ». On sait que les jeunes qui ont déjà un niveau 1^{er} ou 2^{ème} série ne vont pas avoir de mal à continuer, mais ceux qu'on perd notamment entre le passage de junior à espoir, ce sont plutôt ceux qui jouent moins bien. Donc l'idée est de leur dire qu'ils ont aussi leur place dans la compétition, qu'on valorise aussi leur performance et que nous sommes là pour les aider et les accompagner pour progresser. Il y a également eu un achat fédéral de jeux de société pour les séjours espoirs que l'on a étrennés à Vichy, dans l'idée de proposer des séjours accessibles à tout le monde. Et enfin, pour les mises à jour à venir, nous avons validé le nouveau calendrier du concours de scrabble scolaire, avec les

bénéfiques que l'on espère : notamment de pouvoir proposer aux enfants après le concours, plusieurs mois où ils pourront pratiquer le scrabble avant les vacances d'été pour favoriser leur maintien dans la pratique.

Nous allons par ailleurs mettre à jour les documents pédagogiques pour le Duplicate, parce qu'ils sont datés et que la plupart ont été faits par Aurélien : donc à mettre à jour pour les raisons que l'on connaît. Nous allons également rédiger des supports pour le Classique car il n'en existe pas et que nous sommes convaincus de son attrait pour les jeunes. Donc l'idée c'est de faire des documents que les enseignants ou les personnes qui voudraient lancer une activité scrabble pourraient prendre « clé en main », et que l'on pourrait proposer par exemple par le biais d'Aplim sur leur plateforme Ecole Directe, avec l'aide d'Yves Blisson.

Anne Albini : Juste une remarque, Ecole Directe c'est principalement pour les écoles privées, le public ne travaille pas avec Ecole Directe, à savoir.

Si vous avez des contacts avec Pronote (Index-Education), nous sommes tout à fait preneurs !

Sylvie Guillemard : A mon avis, y a beaucoup plus d'écoles publiques dans les clubs scolaires.

Jacques Lachkar : Je voulais intervenir pour signaler que dans le cadre du festival de Bayonne cette année il y a eu un micro-festival des jeunes, qui n'était pas à notre initiative d'ailleurs. Nous avons été sollicités et avons été ravis de les accueillir. Ils étaient une dizaine. Nous n'avons pas la prétention de faire un séjour de la taille d'Aix-les-Bains, mais serions ravis d'en accueillir encore l'an prochain, et peut-être un peu plus. Nous pouvons en accueillir 15 ou 20. Cela met une bonne ambiance et du peps dans la salle et ils aident en arbitrant une partie.

Elizabeth Carrez : Quentin me fait un peu peur quand il dit que la DNSJS a pris en main l'organisation du CDF à Talence et que ça ne sera peut-être pas tous les ans pareils. Est-ce qu'il peut me confirmer que pour le CDF à Tarare l'année prochaine ça sera encore d'actualité ?

Pas de soucis à avoir de ce côté-là, le seul problème résiduel est le prix des repas, mais c'est à l'étude.

8 - Point DNSC : dernières épreuves et actions à venir par Jean-François Himber

Je vais d'abord vous parler du calendrier. J'ai fait des entretiens avec l'ensemble des délégués classiques des comités. Cela a permis de mettre en place le calendrier pour les prochains mois, et de bien voir quelles étaient les pistes pour les grosses organisations des années suivantes. Je vous présente ce qui a été acté.

L'open de France 2024 aura lieu à Saint-Ouen les 16 et 17 novembre 2024. La salle est gratuite, il y aura des possibilités de repas et de logements à des prix concurrentiels. Les annonces seront faites sur le site de la Fédé, au retour de Montauban au plus tard.

Le championnat de France 2025 aura lieu toujours le week-end de Pâques à Chamalières dans le comité Auvergne.

Pour l'open de France 2025, on retournera à Gujan-Mestras. Ce sont de bonnes conditions, les salles sont gratuites et ce sont des équipes avec qui on a déjà travaillé.

La nouveauté de la saison, c'est qu'il va y avoir des tournois du Grand Chelem, l'objectif est d'en faire au maximum 4 et au minimum 2. L'objectif minimum est déjà atteint puisqu'on a deux dates : dans le cadre du festival des Jeux de Vichy, le 21 et 22 septembre 2024 et aux Sables d'Olonne les 5 et 6 avril 2025. Donc là ce sera une organisation locale, mais avec une participation de la Fédé. Il est possible qu'une ou deux dates soient ajoutées.

Le tour de France des délégués a permis également de voir qu'il y avait pas mal de comités volontaires pour organiser un jour ou l'autre un open de France ou un championnat de France, donc on espère avancer sur le calendrier 2026 avant la fin de l'année.

On peut passer au Tour de France : comme vous le savez, il a démarré au premier avril et va s'étendre jusqu'au 31 mars de l'année d'après. Il n'y a pas eu de tournoi en mai en raison d'un calendrier assez chargé, mais là ça va s'intensifier puisqu'on a pas mal d'organisations qui sont prévues au mois de juin, 5 au minima sauf erreur. Donc on va commencer à avoir des retours en termes de participation et sur les retombées dans la presse. Il y avait eu de bonnes retombées sur la première étape à Ronchin. Ce démarrage en douceur correspond à nos attentes, mais on devrait avoir une intensification du calendrier dès la rentrée, et on devrait arriver à 60 tournois dans le cadre de ce tour de France. On travaille avec le bureau, pour mettre en place la finale, avoir un lieu et une date pour pouvoir faire une annonce, et communiquer à ce sujet dès la rentrée, pour motiver les joueurs.

Ce qu'il nous reste à faire, c'est de rédiger le règlement du trophée annuel qui sera basé sur les tournois du Grand Chelem, le CDF, l'open de France et le futur championnat d'Europe qui n'est pas encore dans le calendrier parce que la FISF ne s'est pas positionnée définitivement, mais il y aura un championnat d'Europe de scrabble classique à partir du mois d'août 2025, prévu les 16 et 17 août 2025. L'idée est de faire un trophée basé sur les épreuves principales de la saison.

Certaines questions se posent sur des épreuves quant aux constatations qui ont été faites cette année. On a regretté la disparition d'une épreuve en 8 rondes à Aix-les-Bains, on a posé la question au bureau. La question du CDF honneur à Vichy se pose aussi. Le tournoi réservé aux séries B et C continuera, mais est-ce que c'est le bon lieu pour faire un championnat de France. La question est posée pour cause de grosses organisations duplicate en parallèle, et on a eu une baisse de la fréquentation. Pour les Interclubs, on attend de voir comment ils vont se dérouler et notamment la participation en Open. On va voir si c'est toujours pertinent d'autoriser ces inscriptions, alors qu'on a des demandes par certains comités de qualifier davantage d'équipes par la qualification régionale. On va réfléchir à tout ça.

Au cours de l'été, on va finaliser deux vidéos qui seront disponibles sur le SGP dont une vidéo où on rappelle les principales règles avant le début d'un tournoi. L'idée c'est que l'organisateur du tournoi puisse la diffuser avant le début de l'épreuve. Et puis une vidéo plus longue, de 17 ou 18 minutes qui explique plus en détail le règlement, pour ceux qui seraient intéressés pour en savoir plus.

Au plus tard en septembre on veut avoir finalisé l'organisation de la finale du Tour de France, et puis on a demandé au bureau de travailler pendant la prochaine saison pour moderniser et fiabiliser le logiciel Sclassic, et le rendre plus accessible. L'objectif c'est que les

informaticiens de la fédé, avec l'aide de la DNSC, travaillent dessus pour avoir quelque chose de nouveau pour la saison 2025-2026.

Véronique Mojard : Moi je ne le joue parce que c'est au milieu de la semaine, et que lorsqu'on travaille il est difficile d'y aller toute la semaine, le week-end ça ne poserait pas un problème.

Si on l'organise un week-end les joueurs se déplaceront-ils ? Rien n'est moins sûr. On peut envisager comme en 2021 de le rejumeler avec le championnat de France Élite. Cette proposition plaît car deux championnats à la même date et dans le même lieu réduisent les frais de déplacement.

Le risque est de voir des joueurs préférer le championnat Élite plutôt que le championnat Honneur.

Le BD se réjouit des projets novateurs de la DNSC a apportés. Il y a le tour de France, si les comités le désirent des supports de communication sont disponibles, notamment des affiches et des supports personnalisables. Également à disposition, un dossier de presse par rapport au Tour de France (TDF) qui est une des conditions de sa réussite. L'information doit être relayée pour que des nouveaux licenciés nous rejoignent. Les projets novateurs comprennent également les étapes du Grand Chelem. On va passer finalement à l'échelle européenne. Merci à la DNSC pour ses propositions novatrices.

Le TDF est ouvert aux fédérations de la fédération internationale. Orphée Visvikis rédige le règlement et on peut faire ce qui est fait aux championnats du monde, ouvrir à des joueurs non-membres des fédérations affiliées, dans certaines limites.

9 - Réflexion sur l'organisation à mettre en place pour prendre en charge la communication et l'animation des échanges avec les membres qui prennent leur licence sans passer par un club ou un comité, incluant les licences internet

Nous sommes en pleine réflexion sur les licenciés Z00 qui prennent de l'ampleur. Pourquoi ça prend de l'ampleur car la licence permet d'attirer les gens intéressés par les applications notamment Duplijeu. Nous sommes arrivés à presque 600 personnes, ce qui représente l'équivalent d'un comité assez conséquent. On a commencé à se demander quel statut doivent avoir ces gens-là ? Comment faire un travail auprès d'eux ? Car nous ne devons pas oublier ces 600 joueurs, se contenter d'encaisser une licence et de ne rien faire par rapport à eux. On avance par rapport à ça, dans la commission juridique, pour trouver un vrai statut à ces personnes-là, qui sont des vrais licenciés, mais qui n'ont pas le même rapport au jeu que les autres.

10 - Présentation et passage en revue de la nouvelle version proposée pour les Statuts

Le BD a souhaité un examen des statuts et du règlement intérieur pour savoir s'il fallait une mise à jour ou une modification. À la suite de cet examen, sont apparus 5 grandes catégories de motifs comme regroupant les sous-motifs qui rendent la mise à jour nécessaire :

- Contenus obsolètes ou qui doivent être corrigés,
- Ajouter des dispositions absentes,

- Compléter les dispositions de certains articles,
- Mettre en forme sous des grands titres thématiques, qui est un détail de forme ;
- Tenir compte de la préoccupation de protection de membres, et notamment celle des mineurs.

C'est pour cela que la version que nous vous soumettons comporte un article de plus, qui a été étudiée entre les représentants de CAPA et Christian. Nous avons tenu compte aussi des remarques certes fondées, mais qui ont occasionné un travail un peu fastidieux, et de faire apparaître article par article et clause par clause ce qui a été modifié.

Lecture de l'article 1

Au vu des remarques faites : On laisse l'organisation de compétitions, stages et autres manifestations.

Lecture de l'article 2

Bien que certains désapprouvent, il est proposé de déplacer l'article sur les moyens d'actions au règlement intérieur (RI) car cela n'a rien de statutaire.

Le RI est un document qui précise les statuts. Tant que les statuts ne sont pas sous leur forme définitive, on ne peut pas proposer en même temps la révision du RI, mais c'est prévu. Certaines observations amènent le déplacement de paragraphes et la modification de termes.

Le refus de l'affiliation ne peut être fait qu'à une personne morale

Il est proposé la suppression de l'exonération de cotisation pour les membres d'honneurs, que le C.A. agréé.

Un débat se fait jour sur le terme « démission » ainsi que sur les temps utilisés dans les phrases et une modification est apportée.

Brigitte fait remarquer que l'on ne peut pas passer 10 minutes sur chaque point de détail.

Lecture de l'article 3

Une nouvelle intervention de Sylvie Guillemard fait réagir à la fois Jean-Marc et Jean-Jacques.

Une remarque concernant les licenciés non rattachés à un club ou à un comité implique le rajout de : « et les membres personnes physiques ayant directement adhéré auprès d'eux ». Autre remarque : quand on dit que « les organismes régionaux peuvent être créés par les conseils d'administration de la FFSC », ça m'étonne beaucoup dicit Sylvie Guillemard qui rajoute : « Le CA de la FFSC définit le nombre et la délimitation géographique des organismes régionaux ».

Brigitte Procède à la modification

Lecture de l'article 4

Une question, sur le mot « annuel » pour la licence prise après Vichy qui ne fonctionne pas de manière annuelle. Il était prévu de le porter au RI, et de préciser spécifiquement ce cas particulier par rapport aux dates.

Les statuts ne sont pas faits pour apporter des détails : ce qui est plutôt le rôle du RI. On dit juste qu'il y a différentes catégories pour distinguer les formes de jeu, et c'est ça qui sera détaillé dans le RI.

La question posée est différente, la validité annuelle ou exceptionnellement de plus d'un an dès lors que la première licence est prise après Vichy, n'est pas la même question. *Nous procédons à la modification*

Le paragraphe concernant la licence aurait plus de place dans le RI que dans les statuts, mais aujourd'hui il n'y a rien pour les licences, ni dans les statuts, ni dans le RI.

La licence concrétise l'adhésion, mais il n'était pas écrit qu'il y avait plusieurs licences selon le type de pratique, et il n'était pas écrit que c'était annuel...

La phrase « la licence est obligatoire pour participer aux activités de la FFSc et pour jouer dans un club » pose question. Elle oblige les clubs à licencier tous leurs joueurs, mais c'est parfois compliqué de forcer les clubs à licencier tous les joueurs. Chaque club fait ce qu'il veut mais le but est que tous les joueurs soient licenciés.

Les comités doivent pousser les clubs et un peu partout ceux qui ont rendu obligatoire la prise de licence ont eu de bons résultats.

Si à la base, à la Fédé, on ne marque pas cette phrase, comment voulez-vous aider les présidents de clubs qui poussent justement pour que tout le monde se licencie ?

Un autre aspect de cette question est l'animation avec l'obtention d'une clé permettant l'utilisation du logiciel d'arbitrage.

Écrire cela va permettre de placer la barre suffisamment haut pour limiter le nombre de cas particuliers et faire en sorte qu'un maximum de gens se licencient.

La phrase concernant la périodicité ira dans le RI.

Les 2 premières phrases sont déplacées.

Véronique Mojard : Du coup ça veut dire qu'un comité ou un club ne peut pas refuser la délivrance d'une licence ?

Bien sûr que si, cela dépend des statuts propres au comité. Mais il faut prendre en compte la protection des membres et notamment des mineurs puisque c'est de ça dont on va parler et c'est pour ça qu'on pourrait refuser une licence à quelqu'un.

La délivrance des licences est du ressort de la Fédération, les comités et les ligues sont des transmetteurs. Le comité encaisse sa part, fait la formalité administrative de la demande de licence et il l'envoie à la fédé.

Gérard Huss : Pour le paragraphe sur la condamnation, c'est du factuel, actuel. Pour le problème de **** (anonymisation nécessaire dans ce compte-rendu), ça ne peut pas a priori pas rentrer en ligne de compte.

Il faut être prudents, parce qu'il y a effectivement des gens qui vont payer une dette et qui vont dire, certes j'ai été coupable mais maintenant je me tiens bien.

Le texte sur ce point est insuffisant. On est sur l'idée d'une loi qui doit passer, espérons dans un court délai.

Nous avons fait au mieux avec ce que l'on pouvait légalement écrire.

Le texte proposé a bénéficié de l'expertise de CAPA : il n'y a pas d'opposition pour que ce texte-là soit enregistré.

C'est l'honneur et la probité de manière générale. Cette rédaction n'est probablement pas définitive, on attend le retour du Ministère des Sports. Avec le recul, si vous avez mieux à proposer nous sommes à l'écoute.

Sylvie Guillemard : On n'a pas répondu à ma question sur mon exemple. Tu as répondu que c'était selon les statuts ?

Il a été précisé que la délivrance de licence c'était une compétence de la Fédé. Donc qui peut refuser une licence ? Celui qui a la compétence de la délivrer.

Sylvie Guillemard : Bon on vous enverra notre cas. On nous dit de régler nos problèmes d'abord localement, mais bon...

Si ce cas ne peut être réglé localement car c'est un club qui ne veut pas d'un joueur, pour des raisons X ou Y. Il peut aller ailleurs ? Est-ce qu'ailleurs ils en veulent ? Pas plus. Donc cela va monter au niveau du Comité, qui récupère toutes les infos et puis cela ira au niveau de la Fédération. Et c'est la Fédération qui prendra la décision. Ça nous évite d'être en porte-à-faux et cela responsabilise la Fédé. Ce qui peut être fait localement c'est lui interdire de jouer, même s'il a une licence.

Il y a par ailleurs le CNEDD qui a été créé, qui peut être sollicité par les Clubs ou les Comités. Le CNEDD a mis en œuvre une liste de sanctions qui va de l'interdiction de jouer des compétitions jusqu'à la radiation, pour tous types de situations.

« Le corps électoral est constitué de l'ensemble des licenciés à jour de cotisation le jour du vote » et il semble important que ce soit défini dans les statuts. Cela figurait dans l'article 8 des anciens statuts.

Les modalités d'élection figureront dans le RI, et le corps électoral dans les statuts.

La référence à la loi de 2017, loi de citoyenneté octroie une possibilité de présentation à 16 ans.

Une explication du passage du tiers à la majorité à propos de la convocation de l'AG par le CA est demandée. Ceci est une volonté du BD.

Le nombre de remarques sur ce sujet fait que nous revenons au tiers.

Par ailleurs le fait de demander le droit de vote pour le président du CNEDD interpelle certains des participants. La volonté du BD est que bien qu'indépendant le CNEDD puisse participer aux décisions collectives du C.A. car c'est un organe important dans le dispositif fédéral.

Par rapport aux remarques justifiées sur la prépondérance du bureau, cela amène une personne en plus qui n'est pas du BD qui n'a pas choisi les membres du CNEDD, ils ont été élus par le CA.

La plupart des participants admettent le bien-fondé de cette requête malgré une ou deux oppositions qui estiment avoir des visions différentes.

Le nombre de membres du CA va passer avec l'adjonction des ligues et le représentant du CNEDD de 33 à 40 personnes. Cela semble incompatible pour certains avec le futur regroupement des comités. Pourtant nous n'en sommes pas encore à ce stade et de plus les ligues ne répondent pas à nos invitations, bien qu'il soit important qu'elles participent aux réunions du CA.

Dans le cas hypothétique pour l'instant où il y aurait regroupement des comités, un comité restera un comité et une ligue, une ligue. Les contours géographiques seront différents mais la dénomination sera sans doute la même.

Il semble que l'on dérive du sujet des statuts et un rappel à l'ordre est fait.

Le texte est maintenu en l'état à ce moment.

Lecture de l'article 7

Une question est posée au sujet de : « le pouvoir suprême ».

Cela signifie que toutes les décisions finales sont entérinées.

Certains sujets votés en CA doivent être à nouveau votés en assemblée générale, mais les deux entités, CA et AG ne votent pas les mêmes choses et donc « le pouvoir suprême » est supprimé.

Pour les représentants des comités ou ligues, il faudrait ajouter « membre », il faut que ce soient des représentants qui soient dans les comités.

Et Quid de la direction de la Fédération ? Car en ce moment c'est une directrice, et il est important que l'on se pose la question de savoir si la directrice a le droit de vote ou pas.

Aucune opposition à ce que cette possibilité soit ajoutée.

Il fallait commencer l'AG en votant le PV de l'AG de l'année précédente, mention qui n'apparaît pas. Ceci n'est pas une compétence à proprement parler mais une obligation administrative. Ce point est ajouté au texte.

Une autre remarque sur le terme « approuver » qui semble indiquer le sens dans lequel on doit voter sur les comptes. À ce terme est préféré celui de « statuer ». Ce dernier terme est choisi.

Pourquoi le RI va dans un point qui s'appelle surveillance et publicité ? On trouve comme ça dans pas mal de statuts. Le terme est changé en « dispositions complémentaires ». Une nouvelle version des statuts va vous être adressée avec toutes les modifications. Il faudra refaire procéder au vote, par voie électronique.

11 - Actions à prévoir pour « l'après Scrabblorama »

L'heure tourne et il est hors de question qu'on bâcle le sujet de l'après-Scrabblorama. Un CA exceptionnel sur ce sujet de Scrabblorama est envisagé, sujet paraissant primordial pour vraiment faire un débat car c'est un sujet hyper sérieux.

Jacques Lachkar avait prévu d'intervenir là-dessus, avec l'intention d'envoyer un texte à tous les présidents de comité, assez détaillé, sur le sujet, pour faire un article dans Scrabblorama. Il avait accepté de ne pas diffuser ce texte jusqu'au CA, parce qu'il était présent pour le comité Aquitaine. En accord pour ne pas bâcler les choses, il enverra cet article à tout le monde avant la réunion dédiée sur le sujet.

12 - Votes pour la constitution des instances du CNEDD

Christian a envoyé des indications par courriel, expliquant les modalités concrètes pour l'organisation de ce vote.

Il s'agit de constituer 2 commissions. Nous avons reçu 16 candidatures dans les délais et une candidature hors délais. Avant de passer au vote, il faut se positionner sur le fait d'accepter ou pas la candidature reçue hors délais. Cela va conditionner les votes ultérieurs.

Les participants procèdent au vote et la candidature est acceptée.

Nous nous trouvons alors avec 17 candidats dont un seul a dit dans quelle commission il voudrait être élu.

Une discussion s'engage sur le fait que les lettres de motivation n'ont pas été toutes vues ni même, pour certains candidats, écrites.

Un courriel va être envoyé aux candidats pour leur demander de faire ou modifier leur lettre de motivation et un courriel aux membres du CA élargi (CA et Directrice FFSc) pour dire qui vote, dans quels délais et ce qu'on vote. Ce qui sera fait dans les jours suivants.

13 - Point sur les éléments de communication et les documents promotionnels

Par rapport aux documents promotionnels et par rapport aux supports et canaux de communication, nous avons le souhait de les multiplier, d'intensifier nos messages sur différents supports. Les brochures actuellement disponibles :

« Vous aussi soyez de la partie ? », qui date d'août 2023. Les présidents de Comité ont cette brochure à leur disposition : elle a notamment été distribuée à Vichy.

La seconde brochure est plus étoffée, un 36 pages, date aussi d'août 2023 et sera mise à jour cet été. Sachez qu'elle est téléchargeable, en plus du tirage papier, en libre consultation, à partir du site grand public.

Une autre brochure importante, à destination des partenaires existants et surtout potentiels, est aussi disponible : « Nos partenaires ont leur mot à dire ».

La Z-Card sera mise à jour cet été, pour être conforme ODS9 (celle existante datant de l'ODS 7 !) et sera distribuée à la rentrée.

Anne Albini : Est-ce que vous allez nous envoyer un fichier disant « J'en veux tant » ?

Pour les modalités pratiques, cela sera fait par courriel. A Vichy on a pu faire une distribution directe, en septembre ça ne sera pas possible et on fera un envoi postal. Les quantités vous seront demandées.

La Z-Card sert surtout aux joueurs qui viennent dans les clubs. Il n'est pas vraiment sûr qu'elle serve beaucoup aux prospects potentiels qui ramassent le maximum de documents dans les forums pour souvent ne rien en faire.

La distribution des Z-Cards doit être plus ciblée.

Un autre élément fort sur lequel nous souhaitons insister concerne les kits de communication. Il y a quelques années, il y avait eu une proposition de la part de la Fédération à destination des comités, pour faire réaliser des kakémonos. Quand le comité en achetait un, il y en avait un offert par la Fédération.

L'idée est d'aller maintenant un petit peu plus loin avec 3 supports qui pourraient être intégrés dans un nouveau kit de communication, avec la possibilité de les décliner aux couleurs des Comités/Ligues :

- Des flèches directionnelles, recto-verso
- Des Roll'Up / X-banners (Kakémonos)
- Des banderoles (possibilité de choisir les tailles)

Une comparaison de tarifs a été faite auprès de plusieurs fournisseurs. Les établissements Cléron nous font à date l'offre la plus avantageuse qui pourrait être de l'ordre de 300€ pour une dizaine de flèches, un kakémono et une banderole, si un minimum de 100 commandes était atteint pour l'ensemble de la Fédération.

Des précisions sur les kits et les tarifs seront envoyées aux Comités/Ligues dès que possible.

Nous avons par ailleurs relancé la newsletter : numéro 1 de « Caramels Info » publié le 18 mai dernier. Nous avons procédé de manière très différente pour les deux premiers numéros. Le numéro 1 a été envoyé à l'ensemble des licenciés pour qui nous avons une adresse électronique. Il était précisé que le numéro 2 serait envoyé à toutes les personnes qui avaient fait la démarche de s'abonner. Nous allons nous astreindre à la diffuser tous les mois.

Nous enrichissons en permanence par ailleurs le nouveau Site Grand Public www.ffscrabble.fr Il y a de nouvelles vidéos qui ont été réalisées fin avril. Les deux premières présentent ce que sont le scrabble Duplicate et le scrabble Classique.

Nous portons par ailleurs nos efforts sur l'alimentation ciblée de certains réseaux sociaux. Tout le monde n'est pas adepte, on en connaît toutes les limites, mais à l'image de ce qui se fait dans d'autres fédérations, nous avons de grandes marges de progression. Nous avons déjà dressé un bilan de ce qui fonctionne, comme la page Facebook qui ne doit pas servir uniquement à publier des grilles de scrabble, mais qui doit servir à titre informatif.

Il conviendrait de mettre en place et de développer d'autres réseaux sociaux : Stratégies pour Instagram, X et Tik-Tok. Chacun de ses réseaux a ses particularités et nous devons en tirer parti pour attirer de nouveaux publics.

Nous avons il y a quelques années un chargé de communication à la fédé pour s'occuper de ces réseaux, Pascal s'en occupe désormais à titre bénévole. Au-delà, nous avons la chance d'avoir parmi les employés fédéraux quelqu'un qui a une fibre et une sensibilité sur ce type de vecteurs et des compétences associées : Florient. Nous avançons à grands pas avec lui sur ce type de sujets.

Le compte X de la Fédération a été créé il y a quelques semaines.

Jacques Lachkar : Je voulais d'abord vous féliciter pour tout ça, parce que c'est très positif et ça va dans le bon sens. Le SGP est vraiment très bien, la newsletter c'était indispensable de la remettre et en plus « elle a de la gueule » je trouve donc c'est très bien. Elle mériterait de paraître plus souvent avec moins de contenu, mais cela sera fonction des statistiques que vous ne manquerez pas de suivre.

La diffusion est de 4159 pour le n°2.

L'abonnement à la newsletter se fait par le biais du SGP au bas de la page d'accueil.

Pour terminer sur le volet communication, nous avons été sollicités par « Carpe Diem Privilège », qui édite tous les ans une brochure de 250 pages, et dans le prochain numéro, il y aura une page dédiée à la FFSc.

Sylvie Guillemard : Nous n'avons pas eu le temps de poser nos questions diverses. Donc je me permettrai de poser au moins celles du comité Dauphiné-Savoie à l'ensemble du CA. Qu'est-ce qui est prévu pour les clubs et les comités, pour expliquer, justifier, les nouvelles licences ?

Il y a eu un déficit d'information par rapport aux nouvelles modalités mises en place à partir du 1^{er} septembre sur ce sujet des licences. On va communiquer abondamment dans les prochaines semaines et les prochains mois, pour expliquer. Vous avez ces renseignements dans le compte-rendu du dernier CA. Mais bien sûr, le licencié lambda ne va pas télécharger ce compte-rendu pour savoir combien il va payer sa licence l'an prochain. Donc c'est à nous BD de communiquer sur les 3 paliers, sur ce sujet important.

La séance est close aux environs de 18h00.